

Nom d'équipe : Les brûlés			
<p>Pour le 1^{er} mai : minimum 10 noms et 10 photos. Pour le 15 juin : documents finaux. Après cette date, amende 100 \$ et suspension du gérant (1 match). Les documents doivent être identiques. Exemple : Sur le contrat le # 1 est Monsieur X vous aurez donc à la photo # 1 Monsieur X. Entre le 1^{er} mai et le 15 juin il n'est pas nécessaire d'envoyer des mises à jour. Tout joueur qui aura joué 1 match devra être sur le contrat. Il ne pourra pas être retiré même si le joueur décide de ne plus jouer. Vous devez envoyer le document par courriel : liguevoyageurs@outlook.com</p>			
			
1 Guillaume Desroches	2 Alexandre Villeneuve	3 Jean-Philippe Tessier	4 Jonathan Villeneuve
			
5 Marc-André Doucet-Beauchamps	6 Marilyne Perez	7 Maxime Côté	8 Daniel Richard
			
9 Patricia Leduc	10 Denis Beauchamps	11 Mathjieu Lévesque	12 Frédérick Villeneuve
			
13 Jean Villeneuve	14 Mathieu Desroches	15 Malgorzata Szczygiel	16 Joanie Beauregard
			
17 Maxime Gauvin	18 Olivier Courchesne	19 Catherine Brunet-Collard	20 Melissa Langlois